

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2022
LISTE DES DELIBERATIONS

Beynost (4/6)		Présent	Absent		Présent	Absent
AUBERNON Joël		X		BRELOT Elodie	X	
MANCINI Sergio			X	LANGELOT Cyril		X
PEREZ Christine		X		TERRIER Caroline	X	
Miribel (11/13)						
AVEDIGUIAN Daniel		X		NADVORNY Lydie	X	
BODET Jean Marc			X	NAZARET Tanguy		X
BOUVIER Josiane		X		ROUX Alain	X	
DUBOST Anne Christine		X		SAVIN Corinne	X	
GAITET Jean Pierre		X		TRONCHE Laurent	X	
MELIS Marion		X		JOLIVET Marie Chantal	X	
MONNIN Guy		X				
Neyron (3/3)						
GIRARD Jean Yves		X		LARIVE Bruno	X	
FRANCOIS Christine		X				
Saint Maurice de Beynost (4/5)						
GOUBET Pierre		X		HERZIG Yvan	X	
GUILLET Eveline			X	TERRIER Martine	X	
CHARTON Claude		X				
Tramoyes (2/2)						
DELOCHE Xavier		X		FILLION Brigitte	X	
Thil (2/2)						
POMMAZ Valérie		X		JULIAN Christian	X	

Elus absents	Donne pouvoir à
Eveline GUILLET	Claude CHARTON
Guy MONNIN (à partir de 20h27)	Jean, Pierre GAITET

Secrétaire de séance Christian JULIAN
--

III- INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Le conseil prend acte des décisions prises par Madame la Présidente au titre des délégations de pouvoir données par le conseil communautaire.

IV- AFFAIRES FINANCIERES
Rapporteur : Guy MONNIN

a) Règlement intérieur de l'assemblée / modifications

[Délibération D-20220517-034](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ APPROUVE le règlement intérieur tel que présenté et annexé à la présente délibération

V- RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Caroline TERRIER

a) Service grand cycle de l'eau / création d'un poste à temps complet de chargé(e) de projets

[Délibération D-20220517-035](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ ADOPTE au tableau des emplois permanents de la CCMP la création d'un poste à temps complet de chargé(e) de projets eau-assainissement, catégorie A ou B, grades des techniciens principaux ou ingénieurs.

2/ PRECISE que ce poste pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8 du code général des collectivités territoriales.

Les candidats devront justifier d'un niveau équivalent bac+3 pour un(e) catégorie B ou bac+5 pour un(e) catégorie dans le domaine de la gestion et maîtrise de l'eau (assainissement et/ou eau potable) avec une expérience souhaitée dans la gestion de projet. Cet agent contractuel sera rémunéré, selon son expérience et ses compétences, en référence à la grille indiciaire de technicien principal de 2ème classe et au maximum sur l'indice brut terminal de cette grille pour un catégorie B ou en référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux et au maximum sur l'indice brut terminal de cette grille pour un catégorie A.

3/ AUTORISE la Présidente à inscrire au budget les crédits correspondants, à procéder au recrutement et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

b) Tableau des emplois permanents / suppression-création filière culturelle / rentrée AMD 2022-2023

[Délibération D20220517-036](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/APPROUVE les modifications à apporter au tableau des emplois permanents pour la filière culturelle

2/ AUTORISE La Présidente à procéder à l'ensemble des formalités

c) Indemnités horaires pour travail de nuit et travail les dimanches et jours fériés

[Délibération D20220517-037](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ DECIDE l'instauration dans le cadre d'un service normal de l'indemnité horaire pour travail de nuit et du dimanche et des jours fériés au bénéfice des opérateurs du Centre de Supervision Urbain Intercommunal

2/ ADOPTE les conditions d'octroi et les modalités de versement suivantes :

- agents, titulaires, stagiaires ou non titulaires affectés au Centre de Supervision Urbaine Intercommunal de la collectivité,
- indemnité horaire pour travail normal de nuit d'un montant horaire de 0.17 euro fixé par l'arrêté du 30/08/2001
- indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés d'un montant horaire de 0.74 euro fixé par l'arrêté du 31/12/1992.

Il est précisé que les montants seront revalorisés automatiquement en fonction de l'évolution des textes

d) Dialogue social / composition et fonctionnement du Comité Social Territorial (CST)

[Délibération D-20220517-038](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ CREE un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 susvisé.

2/ FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et à nombre égale de représentants suppléants.

3/ DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants

4/ DECIDE le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

VI- GRAND CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Christine PEREZ

a) SPANC / modification du règlement de service

[Délibération D-20220517-039](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ **VALIDE** le règlement intérieur modifié tel que présenté et annexé à la présente délibération.

2/ **AUTORISE** la Présidente à le signer et à le faire appliquer sans réserve

b) NATURA 2000 « La Dombes » / désignation de représentants au COPIL

[Délibération D-20220517-040](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ **DECIDE** conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder aux désignations à bulletins secrets

2/ **DESIGNE** comme titulaire Xavier DELOCHE et comme suppléante Christine FRANCOIS

c) Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en Dombes / Convention

[Délibération D-20220517-041](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ **VALIDE** la convention telle que présentée

2/ **AUTORISE** la Présidente à la signer ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent

d) Eaux usées Tramoyes / convention CCMP-SAUR

[Délibération D-20220517-042](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ **APPROUVE** la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance de collecte et de traitement des eaux usées à Tramoyes à passer avec la SAUR telle que présentée

2/ **AUTORISE** la Présidente à la signer ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent

VII- CULTURE/SPORT/EDUCATION

Rapporteur : Xavier DELOCHE

a) Cinéma / choix du mode de gestion

[Délibération D-20220517-043](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ **APPROUVE** le principe de l'exploitation du service pour l'exploitation et la gestion du complexe cinématographique de la Communauté de Communes de Miribel et Plateau dans le cadre d'une concession de service public ;

2/ **APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

3/ **AUTORISE** l'exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

b) Académie de Musique et de Danse / adhésion au dispositif « Pass Culture »

[Délibération D-20220517-044](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ **DECIDE** d'adhérer au dispositif du PASS CULTURE et de valoriser le dispositif à travers des offres adaptées

2/ **ACCEPTE** les crédits octroyés aux jeunes via l'application web ou mobile Pass Culture pour les activités proposées par l'AMD qui seront intégrées dans ladite application

3/ **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents en lien avec ce dispositif

VIII- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TRANSPORT URBAIN

Rapporteur : Valérie POMMAZ

a) Association des Commerçants et Artisans de la CCMP / Convention d'objectifs 2022

[Délibération D-20220517-045](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ APPROUVE la convention d'attribution telle que présentée à l'assemblée et jointe à la liasse du conseil communautaire.

2/ AUTORISE la Présidente à la signer ainsi que tous les documents qui s'y rapportent

b) Ligne de transport 171-132 / avenant à la convention d'affrètement / CCMP-région AURA

[Délibération D-20220517-046](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ APPROUVE la convention telle que présentée à l'assemblée et jointe à la liasse du conseil communautaire.

2/ AUTORISE la Présidente à la signer ainsi que tous les documents qui s'y rapportent

c) Convention de mise en accessibilité CCMP-CD01 / arrêt bus Neyron Eglise

[Délibération D-20220517-047](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ APPROUVE la convention telle que présentée à l'assemblée et jointe à la liasse du conseil communautaire.

2/ AUTORISE la Présidente à la signer ainsi que tous documents qui s'y rapportent

IX- DECHETS/CADRE DE VIE

Rapporteur : Christine FRANCOIS

a) Adhésion au réseau Compost Citoyen

[Délibération D-20220517-048](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

Abstention de Pierre GOUBET

1/ AUTORISE l'adhésion de la CCMP au Réseau Compost Citoyen

A Miribel, le 24/05/2022

La Présidente
Caroline TERRIER

